

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

L'entrée dans un nouveau confinement en novembre et les mesures de restriction prises depuis le début de l'année 2021 ont à nouveau fait chuter l'activité. Le recours à l'activité partielle s'est amplifié en novembre et décembre 2020, mais dans des proportions moindres qu'au 1er confinement. Le rythme de travail se dégrade avec un volume d'heures rémunérées en baisse de 5,3 % en janvier par rapport à l'an dernier.

Au 4e trimestre 2020, le PIB en France recule de 1,4 % par rapport au trimestre précédent. Au cours de cette période marquée par un nouveau confinement entre le 30 octobre et le 14 décembre, l'activité se stabilise au mois d'octobre avant de se replier en novembre de 7,5 %, puis de 4,5 % en décembre. Les services marchands connaissent une perte d'activité de 10 % lors de ce 2e confinement. Parmi eux, les mêmes branches qu'au 1er confinement sont les plus affectées : l'hébergement-restauration, les autres activités de services (loisirs, culture, sport...), mais aussi le transport et entreposage. L'industrie et la construction, en revanche, sont un peu moins touchées grâce à l'assouplissement des mesures sanitaires permettant de poursuivre l'activité dans ces secteurs.

Dans les Hauts-de-France, l'emploi salarié se maintient avec + 0,2 % par rapport au 3e trimestre 2020. La structure du tissu économique conduit à une situation plus favorable qu'en France (- 0,1 %). L'emploi intérimaire poursuit sa reprise observée au trimestre précédent : + 7,1 % dans la région (+ 5,1 % au niveau national) et s'approche de son niveau du 2e trimestre 2019. L'industrie et le tertiaire marchand souffrent du confinement (respectivement - 0,5 % et - 0,4 %). L'emploi salarié progresse dans les autres secteurs.

Si cette légère hausse de l'emploi salarié explique en partie le recul de 1,6 point du taux de chômage, un effet « trompe-l'œil » amplifie cette évolution, en raison notamment d'une réduction des démarches actives de recherche d'emploi de la population. Après 2 trimestres de hausse, la demande d'emploi se replie ce trimestre dans la région (- 1,9 % contre - 1,3 % en France métropolitaine).

L'activité en retrait de 5 % en janvier 2021

L'évolution du volume d'heures rémunérées permet d'estimer en région le niveau de la baisse d'activité observée depuis le début de la crise sanitaire.

Lors du 1er confinement, le nombre d'heures rémunérées avait fortement diminué dans les entreprises, conséquence directe du fort recours à l'activité partielle. En avril, leur nombre avait ainsi reculé de 33 % par rapport à avril 2019, aussi bien en Hauts-de-France que sur l'ensemble de la France. Cette baisse était comprise entre - 32 % dans la Somme et - 34 % dans le Pas-de-Calais.

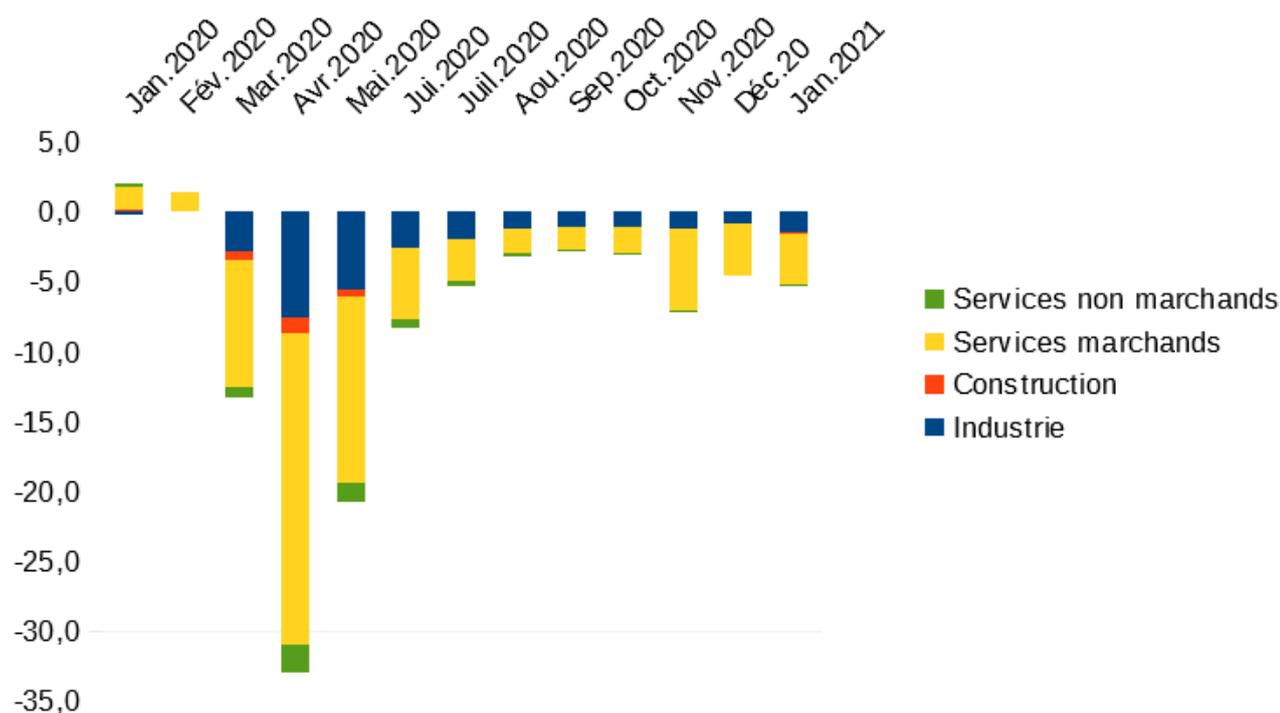
Au mois de décembre 2020, qui comporte 15 jours de reconfinement, le nombre d'heures rémunérées reste 4,6 % en deçà du volume de décembre 2019 en Hauts-de-France (figure 1).

En janvier 2021, la situation est quasiment inchangée au niveau régional, car le nombre d'heures rémunérées reste inférieur de 5,3 % par rapport à son niveau de janvier 2020. La région connaît une situation un peu meilleure qu'au niveau national (- 7,5 %) en raison notamment du moindre poids du secteur de l'hébergement-restauration, particulièrement touché par la crise sanitaire. L'Aisne demeure le département le plus touché (- 7,2 %), suivi de la Somme (- 6,6 %) et de l'Oise (- 5,8 %). Les départements du Pas-de-Calais (- 4,1 %) et du Nord (- 5,2 %) sont plus proches de leur niveau de janvier 2020. Le secteur de l'hébergement-restauration est le secteur le plus touché par la baisse des heures rémunérées avec une baisse autour de 45 %, et jusqu'à 51 % dans l'Aisne.

À l'inverse, les activités de transport et d'entreposage recourent à davantage de main d'œuvre qu'un an auparavant dans 3 départements : le Pas-de-Calais (+ 0,4 %), la Somme (+ 0,9 %), mais surtout l'Oise (+ 2,0 %). On peut y voir la confirmation du développement des achats en ligne nécessitant une logistique intégrant ces aspects d'entreposage, puis de livraison des colis commandés.

Figure 1 : Évolution du volume d'heures rémunérées dans les Hauts-de-France par rapport au même mois de l'année précédente (en %)

Contributions sectorielles à cette évolution



Note de lecture : En janvier 2021, dans les Hauts-de-France, le volume d'heures rémunérées est inférieur de 5,3 % à celui de janvier 2020, les services marchands contribuent à cette perte à hauteur de 3,7 points.

Source : Insee, DSN.

7,6 % des salariés en activité partielle à la mi-novembre 2020

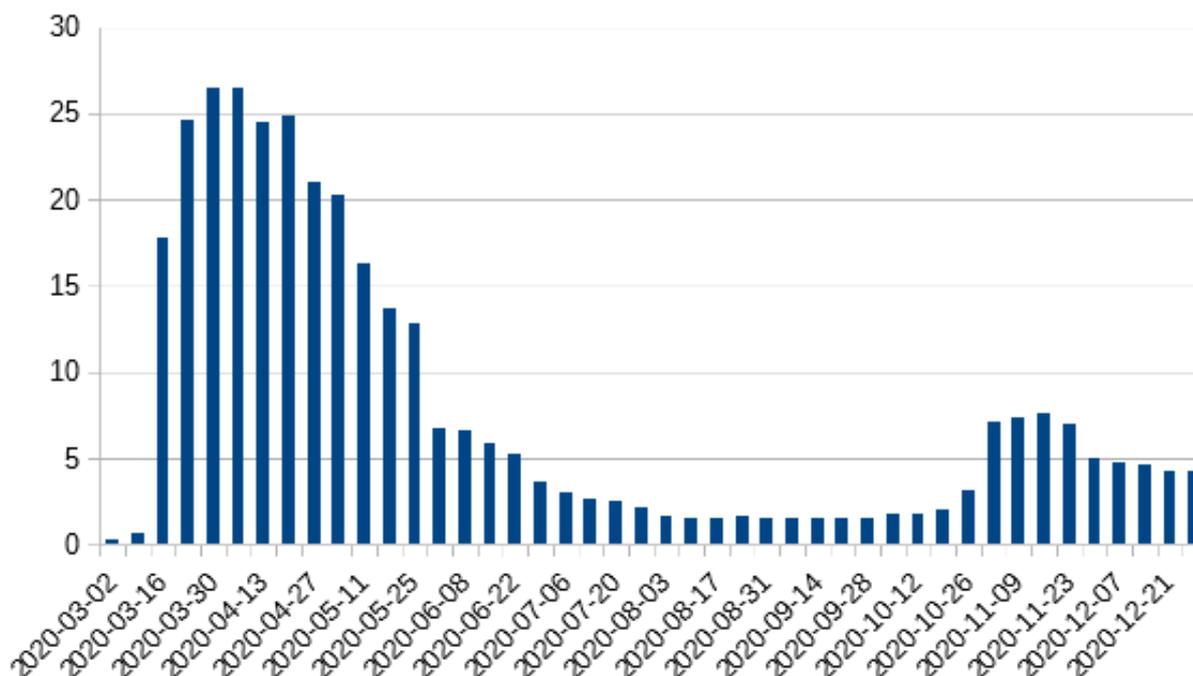
L'activité partielle, fortement mobilisée lors du 1er confinement, avait connu un pic fin mars-début avril 2020, avec 26 % des salariés concernés dans la région (figure 2). Elle concernait moins de 2 % des salariés depuis le début du mois d'août jusqu'à la fin du mois d'octobre. Avec le confinement fin octobre, le dispositif se développe à nouveau en novembre. Ainsi, dès la semaine du 2 novembre, 7,1 % des salariés étaient placés en activité partielle. Au cours de ce mois, le pic régional est atteint au cours de la semaine du 16 novembre avec 7,6 % (et un maximum de 8,2 % dans l'Oise). Cette proportion reste néanmoins nettement en-deçà des niveaux atteints lors du 1er confinement. La réouverture des commerces non essentiels à partir du 30 novembre permet par ailleurs de réduire le recours à l'activité partielle. En effet, dès la semaine du 30 novembre, moins de 5 % des salariés dans la région sont encore en activité partielle.

Lors de la dernière semaine de l'année, 67 200 salariés (soit 4,2 %) étaient encore concernés dans les Hauts-de-France, dont 32 000 dans le Nord. Les Axonais sont désormais les moins touchés avec 3,9 % de salariés placés en activité partielle.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

☎ 06 60 51 86 50 ✉ communication-hdf@insee.fr

Figure 2 : Part des salariés en activité partielle (en %)



Note de lecture : Au cours de la semaine du 16 novembre, 7,6 % des salariés sont en activité partielle.

Source : Insee, DSN

Recul du nombre de bénéficiaires du RSA depuis novembre 2020 dans les Hauts-de-France

Après un maximum atteint entre août et octobre 2020 (232 000), le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en Hauts-de-France s'établirait¹ à 227 200 en janvier 2021. Malgré ce léger recul, les allocataires restent plus nombreux qu'un an auparavant (+ 2,1 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020). La hausse observée l'an dernier lors du premier confinement (environ un point en moyenne sur la période) s'est amplifiée lors du déconfinement qui suivit. En effet, après une progression de 2,9 % en juin 2020, le nombre de bénéficiaires augmente respectivement de 4,1 % et 4,8 % en juillet et août par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Depuis le mois de novembre, la hausse ralentirait (+ 4,2 % par rapport à novembre 2019).

Toutefois, l'augmentation estimée dans la région entre janvier 2020 et janvier 2021 serait trois fois moindre qu'au niveau national (+ 2,1 % contre + 6,2 %). Cela peut s'expliquer par le nombre déjà élevé, avant la crise sanitaire, d'allocataires du RSA dans les Hauts-de-France.

Le département de l'Oise reste particulièrement concerné avec une progression de 5,9 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020. À l'inverse, celui du Pas-de-Calais semble relativement épargné : + 0,9 % sur la même période.

Définitions, sources et méthodes

La déclaration sociale nominative (DSN) remplace et simplifie la majorité des déclarations sociales imposées aux entreprises en automatisant leur transmission à partir des données de paie. La DSN regroupe des informations sur les établissements et les salariés. Elle est renseignée chaque mois par les entreprises et contient des informations relatives aux salariés de droit privé, notamment sur les heures rémunérées et l'activité partielle.

La contribution d'un secteur à l'évolution d'ensemble est l'évolution observée dans ce secteur, pondérée par le poids relatif du secteur dans l'ensemble à la période précédente.

1 Les données sur les bénéficiaires du RSA sont provisoires pour les mois de septembre 2020 à janvier 2021. Un recul de 6 mois est nécessaire pour consolider les données.